Enseignement et éducation (M2E) : Professorat des écoles (fiche nationale)

RNCP42925 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	333
Formacode(s)	44542, 44530
Code(s) ROME	K2106
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2031

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

UNIVERSITE DE NOUVELLE CALEDONIE · SIRET : 13000322100012

UNIVERSITE DE STRASBOURG · SIRET : 13000545700010
https://www.unistra.fr/

UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE · SIRET : 13001533200013

UNIVERSITE DE LORRAINE · SIRET : 13001550600012

UNIVERSITE DE BORDEAUX · SIRET : 13001835100010

UNIVERSITE DE LA GUYANE · SIRET : 13002059700014

SORBONNE UNIVERSITE · SIRET : 13002338500011

UNIVERSITE COTE D'AZUR · SIRET : 13002566100013

UNIVERSITE PARIS CITE · SIRET : 13002573700011

UNIVERSITE POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE (UPHF) · SIRET : 13002574500014

CY CERGY PARIS UNIVERSITE · SIRET : 13002597600015

UNIVERSITE PARIS-SACLAY · SIRET : 13002602400054
https://www.universite-paris-saclay.fr/

UNIVERSITE GRENOBLE ALPES · SIRET : 13002608100013

UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL · SIRET : 13002612300013

UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE · SIRET : 13002806100013

NANTES UNIVERSITE · SIRET : 13002974700016

UNIVERSITE DE LILLE · SIRET : 13002975400012

UNIVERSITE DE MONTPELLIER · SIRET : 13002979600013

UNIVERSITE DE RENNES · SIRET : 13003051300019

UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE · SIRET : 13003061200019

UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE · SIRET : 19141408500016

UNIVERSITE DE CORSE P PAOLI · SIRET : 19202664900264

UNIVERSITE TOULOUSE II · SIRET : 19311383400017

UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE BORDEAUX III · SIRET : 19331766600017

UNIVERSITE RENNES II HAUTE BRETAGNE · SIRET : 19350937900015

UNIVERSITE DE TOURS · SIRET : 19370800500478

UNIVERSITE D'ORLEANS · SIRET : 19450855200016

UNIVERSITE D'ANGERS · SIRET : 19490970100303

UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE (URCA) · SIRET : 19511296600799

UNIVERSITE DE BRETAGNE SUD (UBS) · SIRET : 19561718800600

UNIVERSITE DU LITTORAL COTE D OPALE · SIRET : 19594403800205

UNIVERSITE D ARTOIS · SIRET : 19624401600016

UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR (UPPA) · SIRET : 19640251500270

UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA (UPVD) · SIRET : 19660437500010

UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE · SIRET : 19681166500013

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 · SIRET : 19691774400019

UNIVERSITE LYON 2 A ET L LUMIERE · SIRET : 19691775100014

UNIVERSITE LYON 3 JEAN MOULIN · SIRET : 19692437700282

UNIVERSITE DU MANS · SIRET : 19720916600010

UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC · SIRET : 19730858800015

UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON SORBONNE · SIRET : 19751717000019

UNIVERSITE PARIS III SORBONNE NOUVELLE · SIRET : 19751719600014

INSTITUT NATIONAL DES LANGUES ET CIVILISATIONS ORIENTALES · SIRET : 19753488600092

UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE · SIRET : 19761904200017

UNIVERSITE LE HAVRE NORMANDIE · SIRET : 19762762300097

UNIVERSITE VERSAILLES ST QUENTIN YVELINE · SIRET : 19781944400013

UNIVERSITE AMIENS PICARDIE JULES VERNE · SIRET : 19801344300017

INSTITUT NATIONAL UNIVERSITAIRE JEAN-FRANCOIS CHAMPOLLION · SIRET : 19811201300018

UNIVERSITE DE TOULON · SIRET : 19830766200017

UNIVERSITE DE POITIERS · SIRET : 19860856400375

UNIVERSITE DE LIMOGES · SIRET : 19870669900321

UNIVERSITE D EVRY VAL D ESSONNE · SIRET : 19911975100014

UNIVERSITE PARIS NANTERRE · SIRET : 19921204400010

UNIVERSITE PARIS XIII PARIS NORD VILLETANEUSE · SIRET : 19931238000017

UNIVERSITE DE PARIS VIII.PARIS VINCENNES · SIRET : 19931827000014

UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE · SIRET : 19941111700013

UNIVERSITE DES ANTILLES · SIRET : 19971585500011

UNIVERSITE DE LA REUNION · SIRET : 19974478000016

UNIVERSITE DE LA POLYNESIE FRANCAISE · SIRET : 19987001500013

UNIVERSITE MARIE ET LOUIS PASTEUR (UMLP) · SIRET : 93810656400017

UNIVERSITE BOURGOGNE EUROPE · SIRET : 93823061200013

UNIVERSITE DE TOULOUSE · SIRET : 93827139200012

UNIVERSITE JEAN MONNET (EPSCP) · SIRET : 93850168100010

UNIVERSITE DE BREST · SIRET : 94129831700012

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE FORMATION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE · SIRET : 19310143300012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le master est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade universitaire de master. Il confère les mêmes droits à tous ses titulaires, quel que soit l'établissement qui l'a délivré.
Le master atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences majoritairement adossées à la recherche dans un champ disciplinaire ou pluridisciplinaire. Le master prépare à la poursuite d'études en doctorat comme à l'insertion professionnelle immédiate après son obtention, et est organisé pour favoriser la formation tout au long de la vie.
Les parcours de formation en master tiennent compte de la diversité et des spécificités des publics accueillis en formation initiale et en formation continue.
Le professeur des écoles conçoit, organise et anime des situations d'enseignement et d'apprentissage dans l'ensemble des domaines disciplinaires de l'école primaire en accord avec les programmes officiels de l'Éducation Nationale. Il adapte ses pratiques à la diversité de ses élèves, créé un environnement propice aux apprentissages, participe au projet et au fonctionnement de l'école et coopère avec les partenaires de l'école et les familles.
Il articule en permanence plusieurs dimensions : didactique, pédagogique, institutionnelle à travers sa participation au projet de l'école et de manière plus générale au service public d'éducation.
La réforme de la formation initiale des enseignants (Arrêté du 12 janvier 2026 fixant le cadre national des masters enseignement et éducation) repose sur une formation articulée autour du recrutement de titulaires d'une licence sans expérience préalable en lien avec les métiers de l'enseignement et de l'éducation qui sont lauréats du concours de recrutement des professeurs du premier degré, désormais positionné en fin de licence. Il appartient aux établissements d'adapter la formation pour les étudiants non lauréats des concours quand ceux-ci ouvrent cette possibilité. Cette réforme permet de consacrer deux années pleines à l'acquisition progressive des compétences du métier, en tant que stagiaire de la fonction publique.
Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation) définit un cadre exigeant et partagé, fondé sur la maîtrise des savoirs disciplinaires, des gestes professionnels, ainsi que sur l'adhésion aux valeurs de la République et l'inclusion de l'ensemble des élèves. Le métier de professeur des écoles est fondé sur la réflexivité, le travail collectif et l'engagement dans une démarche de formation tout au long de la vie.
La certification professionnelle du Master Enseignement et éducation (M2E) : Professorat des écoles forme les lauréats du concours de recrutement de professeur des écoles et défend une École exigeante, inclusive, efficace, et pleinement engagés dans leurs missions.

ACTIVITÉS VISÉES

- Conception, mise en œuvre, évaluation de situations d'enseignement - apprentissage à l'école primaire en accord avec les programmes scolaires nationaux
- Analyse réflexive des situations professionnelles visant l'adaptation des pratiques d'enseignement
- Conception de projets ou ressources pour l'enseignement et la formation dans des structures du secteur éducatif (publiques, associatives, etc)
- Implication dans l'équipe pédagogique de l'école, pilotage de l'articulation famille/école/environnement scolaire
- Conduite de classe, gestion de groupes et organisation d'évènements hors école
- Contribution à des recherches en éducation et en formation
- Contribution à la formation des enseignants

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Élaborer des séquences d'enseignement conformes aux programmes de chaque cycle en mobilisant les savoirs disciplinaires et les apports de la recherche, afin de mettre en œuvre des programmes d'enseignement de l'école maternelle et élémentaire, et développer l'esprit critique des élèves.
- Développer des stratégies didactiques adaptées aux disciplines enseignées, afin de construire des situations d'enseignement-apprentissage, en vue des acquisitions prévues dans le socle commun de connaissances, compétences et de culture
- Choisir les méthodes pédagogiques pertinentes pour chaque niveau du cycle 1 au cycle 3, ainsi que pour les différentes disciplines, afin d'assurer un enseignement polyvalent adapté à chaque cycle
- Planifier des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, assurant une progressivité des apprentissages en mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés des programmes
- Concevoir des démarches interdisciplinaires, des projets potentiellement en lien avec des lieux culturels (EAC),

pour donner du sens aux apprentissages en faisant le lien avec le monde dans lequel les élèves évoluent.
• Mesurer les acquis des élèves à l'aide d'évaluations formatives, diagnostiques ou sommatives afin de déterminer les étayages à mettre en place pour chaque élève ou d'alimenter des outils institutionnels comme le Livret Scolaire Unique (LSU)
pour informer les familles des acquis des élèves.
• Analyser ses pratiques et développer une approche critique pour adapter ses enseignements aux besoins de chaque élève en se servant des résultats des évaluations diagnostiques réalisées en cours d'apprentissage.
• Intégrer l'usage du numérique dans ses pratiques pédagogiques et didactiques au service des apprentissages et de la prise en compte des besoins des élèves, afin de développer un usage critique et réflexif de ces outils
• Prendre en compte la diversité des élèves en mobilisant les apports de la recherche et les ressources professionnelles sur le développement de l'élève (enfant) afin d'inscrire ses actions professionnelles dans une accessibilité pédagogique universelle
• Conduire un enseignement attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation, afin de prendre en compte la diversité des élèves (« Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers »)
• Engager ses élèves dans les apprentissages et dans une évaluation positive pour la réussite de tous en mobilisant des stratégies et des démarches adaptées basées sur les dernières avancées de la recherche (psychologie cognitive, science de l'éducation, didactique, pédagogie) pour stimuler leur curiosité intellectuelle
• Transmettre les principes et valeurs de la République afin de préparer les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière
• Évaluer les effets des modifications apportées dans sa pratique professionnelle à partir de situations de travail, de données d'observation, de résultats des évaluations diagnostiques et sommatives des élèves et des apports de la recherche afin d'adapter en continu sa pratique professionnelle
• Mobiliser et actualiser les connaissances scientifiques, didactiques, pédagogiques, éducatives et réglementaires nécessaires pour adapter ses pratiques aux évolutions des savoirs, des publics et du système éducatif
• Installer et entretenir un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, afin de contribuer au développement d'un climat scolaire serein adapté à l'apprentissage
• Développer les compétences sociales et écoresponsables des élèves dans le cadre des programmes nationaux afin de former de futurs citoyens conscients des enjeux sociétaux
• Communiquer de manière adaptée en mobilisant une posture d'écoute et une attitude favorable aux échanges avec les élèves afin de développer leurs connaissances et leur culture générale.
• Inscrire son action dans les principes et enjeux du système éducatif, du cadre réglementaire, juridique et éthique du métier, afin de développer une pratique éducative respectueuse du cadre républicain
• Communiquer de manière adaptée avec son / ses interlocuteur(s) (communauté éducative, partenaires extérieurs, supérieurs hiérarchiques, collègues, parents) afin de se positionner dans une posture d'écoute et une attitude favorable aux échanges
• Adopter une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'école en répondant notamment aux exigences d'assiduité, ponctualité et confidentialité afin de garantir la sécurité des élèves
• Identifier les évolutions de son environnement professionnel et mobiliser les ressources notamment issues de la recherche, des dispositifs de formation et des communautés professionnelles pour actualiser et développer sa pratique professionnelle
• Coopérer avec les membres de la communauté éducative et les réseaux professionnels, afin de concevoir et améliorer des réponses adaptées aux besoins des élèves
• Partager des acquis issus de l'expérience, afin de contribuer au développement des pratiques individuelles et collectives de la communauté professionnelle
• Développer et intégrer la pratique numérique dans le cadre de ses pratiques institutionnelles en exploitant les possibilités offertes par la diversité des outils et les environnements numériques, afin d'améliorer la qualité du service rendu, de favoriser la collaboration entre les acteurs et de soutenir la réussite des usagers dans un environnement éducatif en constante évolution
Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles qui sont proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Blocs de compétences

RNCP42925BC01 — Concevoir des situations d'apprentissage à l'école primaire

LISTE DE COMPÉTENCES

• Élaborer des séquences d'enseignement conformes aux programmes de chaque cycle en mobilisant les savoirs disciplinaires et les apports de la recherche, afin de mettre en œuvre des programmes d'enseignement de l'école maternelle et élémentaire, et développer l'esprit critique des élèves.
• Développer des stratégies didactiques adaptées aux disciplines enseignées, afin de construire des situations d'enseignement-apprentissage, en vue des acquisitions prévues dans le socle commun de connaissances, compétences et de culture
• Choisir les méthodes pédagogiques pertinentes pour chaque niveau du cycle 1 au cycle 3, ainsi que pour les différentes disciplines, afin d'assurer un enseignement polyvalent adapté à chaque cycle
• Planifier des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, assurant une progressivité des apprentissages en mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés des programmes
• Concevoir des démarches interdisciplinaires, des projets potentiellement en lien avec des lieux culturels (Éducation artistique et culturelle - EAC), pour donner du sens aux apprentissages en faisant le lien avec le monde dans lequel les élèves évoluent.
• Mesurer les acquis des élèves à l'aide d'évaluations formatives, diagnostiques ou sommatives afin de déterminer les étayages à mettre en place pour chaque élève ou d'alimenter des outils institutionnels comme le Livret Scolaire Unique (LSU)
pour informer les familles des acquis des élèves.
• Analyser ses pratiques et développer une approche critique pour adapter ses enseignements aux besoins de chaque élève en se servant des résultats des évaluations diagnostiques réalisées en cours d'apprentissage.
• Intégrer l'usage du numérique dans ses pratiques pédagogiques et didactiques au service des apprentissages et de la prise en compte des besoins des élèves, afin de développer un usage critique et réflexif de ces outils

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification

RNCP42925BC02 — Mettre en œuvre des situations d'enseignement-apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

LISTE DE COMPÉTENCES

• Prendre en compte la diversité des élèves en mobilisant les apports de la recherche et les ressources professionnelles sur le développement de l'élève (enfant) afin d'inscrire ses actions professionnelles dans une accessibilité pédagogique universelle
• Conduire un enseignement attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation, afin de prendre en compte la diversité des élèves (élèves à besoins éducatifs particuliers »)
• Engager ses élèves dans les apprentissages et dans une évaluation positive pour la réussite de tous en mobilisant des stratégies et des démarches adaptées basées sur les dernières avancées de la recherche (psychologie cognitive, science de l'éducation, didactique, pédagogie) pour stimuler leur curiosité intellectuelle
• Transmettre les principes et valeurs de la République afin de préparer les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière
• Évaluer les effets des modifications apportées dans sa pratique professionnelle à partir de situations de travail, de données d'observation, de résultats des évaluations diagnostiques et sommatives des élèves et des apports de la recherche afin d'adapter en continu sa pratique professionnelle
• Mobiliser et actualiser les connaissances scientifiques, didactiques, pédagogiques, éducatives et réglementaires nécessaires pour adapter ses pratiques aux évolutions des savoirs, des publics et du système éducatif
• Installer et entretenir un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, afin de contribuer au développement d'un climat scolaire serein adapté à l'apprentissage
• Développer les compétences sociales et écoresponsables des élèves dans le cadre des programmes nationaux afin de former de futurs citoyens conscients des enjeux sociétaux
• Communiquer de manière adaptée en mobilisant une posture d'écoute et une attitude favorable aux échanges avec les élèves afin de développer leurs connaissances et leur culture générale.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP42925BC03 — Collaborer au sein d'une communauté éducative en s'inscrivant dans un contexte institutionnel

LISTE DE COMPÉTENCES

- Inscrire son action dans les principes et enjeux du système éducatif, du cadre réglementaire, juridique et éthique du métier, afin de développer une pratique éducative respectueuse du cadre républicain
- Communiquer de manière adaptée avec son / ses interlocuteur(s) (communauté éducative, partenaires extérieurs, supérieurs hiérarchiques, collègues, parents) afin de se positionner dans une posture d'écoute et une attitude favorable aux échanges
- Adopter une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'école en répondant notamment aux exigences d'assiduité, ponctualité et confidentialité afin de garantir la sécurité des élèves
- Identifier les évolutions de son environnement professionnel et mobiliser les ressources notamment issues de la recherche, des dispositifs de formation et des communautés professionnelles pour actualiser et développer sa pratique professionnelle
- Coopérer avec les membres de la communauté éducative et les réseaux professionnels, afin de concevoir et améliorer des réponses adaptées aux besoins des élèves
- Partager des acquis issus de l'expérience, afin de contribuer au développement des pratiques individuelles et collectives de la communauté professionnelle
- Développer et intégrer la pratique numérique dans le cadre de ses pratiques institutionnelles en exploitant les possibilités offertes par la diversité des outils et les environnements numériques, afin d'améliorer la qualité du service rendu, de favoriser la collaboration entre les acteurs et de soutenir la réussite des usagers dans un environnement éducatif en constante évolution

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Métiers de l'enseignement et de l'accompagnement pédagogique
8510Z Enseignement pré-primaire
8520Z Enseignement primaire

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Types d'emplois immédiatement accessibles :

- Professeur des écoles
- Enseignant spécialisé

Après la réussite au concours de recrutement de professeur des écoles niveau L3 et la validation du master M2E, les diplômés s'engagent dans une première phase d'exercice professionnel, au cœur des missions d'enseignement, de suivi des apprentissages et d'accompagnement des élèves. Cette expérience s'inscrit dans la prise en charge globale de la classe, la relation avec les familles et le travail en équipe au sein de l'école et avec les partenaires éducatifs.
Sans obtention du concours de recrutement de professorat des écoles, certains établissements proposeront une poursuite d'étude en Master M2E pour les non lauréats, une poursuite d'étude dans tout autre master sera également envisageable.
Au terme de 3 à 5 années d'expérience, les diplômés de la licence LPE pourront envisager une évolution de carrière vers des fonctions à responsabilités accrues. Sous réserve de la réussite aux concours ou sélections correspondants, ils ont ainsi vocation à accéder à des postes de direction d'école, de formateur, de conseiller pédagogique de circonscription, ou encore à des fonctions d'inspection du premier degré.
Cette progression professionnelle valorise les compétences acquises dans les domaines pédagogique, didactique et éducatif, ainsi que les capacités de coordination, d'accompagnement des équipes et de mise en œuvre des politiques

éducatives.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le professeur des écoles met en œuvre les missions des établissements scolaires définies par le Code de l'Éducation. Les aspects fondamentaux du métier reposent sur le décret n°90-680 du 1er août 1990, modifié récemment par le décret 2025--352 du 17 avril 2025 (sur le recrutement et la formation), ainsi que sur l'arrêté du 1er juillet 2013 (référentiel des compétences professionnelles).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Projets de recrutement (BMO 2026)	703
Jugés difficiles à recruter	27 %
Emplois saisonniers	6 %
Familles professionnelles (FAP)	W0X80 — Professeurs des écoles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les prérequis pour l'entrée en 1ère année du cycle de formation sont précisés dans MonMaster :

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Leur composition comprend :

- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation
- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements
- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

COMPOSITION DU JURY — VAE

Leur composition comprend au moins deux personnes, dont au moins une personne qualifiée au titre de la certification visée.

Un président ou un responsable de jury est désigné parmi ses membres.

Les membres du jury ne doivent entretenir ou avoir entretenu aucune relation professionnelle ou personnelle avec le candidat, ni avoir accompagné le candidat dans sa démarche de validation des acquis de l'expérience.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Cette certification ne figure pas au référentiel des niveaux de prise en charge (NPEC) en vigueur. En attendant que son niveau soit fixé, l'OPCO peut financer un contrat d'apprentissage sur la base d'une valeur d'amorçage (arrêté du 31 août 2022).

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/08/2031
Date de dernière délivrance possible	31/08/2034

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)
https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42925/